Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 138 (1993)

Heft: 10

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

nier. Mais quel est le parti politique, quelle est la société d'officiers, quel est le groupement patriotique qui s'est avisé de formuler le texte d'une initiative visant à empêcher la rétroactivité d'une disposition de la Constitution? Le problème est pourtant de portée très générale, et donc de nature indéniablement constitutionnelle, contrairement à construction des sernes ou aux racines de gentiane... En outre, point n'était besoin de connaître le résultat de la votation du 6 juin dernier pour entreprendre une démarche indiscutablement nécessitée par une lacune de notre ordre juridique actuel.

On chercherait en vain aussi, dans les milieux susmentionnés, un quelconque groupe de travail chargé d'étudier, de proposer, voire d'utiliser les moyens de mettre enfin les bâtons dans les roues du Groupe pour une Suisse sans

armée, de ses thuriféraires et de ses sponsors. Faut-il vraiment attendre qu'en dehors des initiatives déjà lancées, d'autres surgissent encore pour qu'arc-boutés une fois encore à leur ligne Maginot, celles et ceux qui ont fait serment de veiller à notre défense, politiques et militaires, professionnels et miliciens, se dépensent à nouveau sans compter pour une victoire plus ou moins nette alors que leurs forces auraient dû urgemêtre employées ment ailleurs?

Nous tombons à pieds joints dans le panneau que tendaient naguère les comités de soldats lorsqu'ils recommandaient aux dits soldats d'occuper à coups oiseux d'entretiens les commandants d'unité dans leurs bureaux. Les commandants qui tombaient dans le piège perdaient la d'ensemble vue et contact avec leur troupe, avec pour résultat que des désordres naissaient sans qu'ils s'en rendissent compte.

Notre commandement militaire s'est engagé dans contre course montre en vue de l'armée 95. La campagne en vue de la votation du 6 juin a gra vement obéré la disponibili té du chef du DMF, de plu sieurs parlementaires et of ficiers généraux ainsi que la totalité de nos associations Pendant militaires. bonne demi-année, tous ont dû parer au plus pressê et distraire de leur temps pour défendre les acquis sociaux et opératifs de l'armée. Ce n'est pas nor mal.

Et tant qu'à faire, ils pour raient en consacrer encore une fois autant pour mettre hors d'état de nuire les fos soyeurs d'une armée qui. Dieu merci, n'a pas encore passé l'arme à gauche!

J.-F. C.



ECUVALOR

Notre nouvelle assurance vie en ECU: le rendement et la sécurité

